

**Compte-rendu du Conseil Syndical
du 09 mars 2023 – 18h**

Ordre du jour

- Adoption du Compte-rendu du Conseil Syndical du 08 février 2023
- Compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022
- Affectation du résultat de 2022
- Montant de la participation financière 2023
- Budget primitif 2023
- Actualités SCoT

Présents : Mesdames, Messieurs, ASTREOUD Jean-Marc, BEKHIT Thierry, BEL Jonathan, BLACHE Martine, BLANC Aurélien, BRACCO Jacques, BRENIER Jean-Yves, CAMP Cédric, CASTILLA Bernard, CERVERA Frédéric, CHADI Alain, CUISNIER Jacques, DE VAUJANY Pierrick, DEVRET Sandra, DROGOZ Alexandre, EMERAUD David, GARSIA Youri, GARSIA Nathalie, GIROUD Christian, GIROUD Jean-Paul, JARLAUD Bernard, LALICHE Christophe, LAURENT Philippe, MERLE Annick, MURILLON Régis, N'KAOUA Pascal, POMMET Gilbert, POULAIN Hélène, POZZOBON-MAITRE Sandrine, PRAL Pierre-Marie, REGEAMORTEL Gérard, SIMON Angélique, SKUP Pascal, SURNON Simon.

Suppléants : M. CASTILLA BERNARD supplée Mme BOITEUX Myriam, M. GIROUD Jean Paul supplée Mme PEJU Nathalie, Mme POULAIN Hélène supplée M. CARRIER SALVADOR REDON Bernard, M. POMMET Gilbert supplée M. SBAFFE Jean-Louis.

Pouvoirs : Mme BON Pauline donne pouvoir à M. LAURENT Philippe, M. DEZEMPTTE Gérard donne pouvoir à M. CERVERA Frédéric, M. GRANGER Sylvain donne pouvoir à M. BRENIER Jean Yves.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur DROGOZ est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

1. Compte de gestion 2022 du budget principal

Il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal tenu par le trésorier pour l'exercice 2022. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2022. Monsieur le Président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2022.

Objet : Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'approuver le compte de gestion du budget principal tenu par le trésorier pour l'exercice 2022. Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2022. Monsieur le Président signale que celui-ci est en tout point conforme avec le compte administratif 2022.

Après discussion, le Conseil syndical

- approuve le compte de gestion 2022 pour le Budget principal
- déclare que le compte de gestion du budget principal dressé par le trésorier du Syndicat Mixte pour l'exercice 2022 n'appelle aucune observation ni réserve.

ADOPTÉ : à 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

2. Compte administratif 2022 Budget principal (cf. page 4)

Au vu du compte de gestion approuvé, le conseil syndical doit approuver le compte administratif.

Objet : Compte administratif 2022 du budget principal du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Les membres du Conseil syndical approuvent le compte administratif 2022 présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	254 968,49 €	18 217,00 €
Recettes	258 983,70 €	61 097,96 €
Résultat	4 015,21 €	42 880,96 €

ADOPTÉ : à 36 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

3. Affectation du résultat excédentaire de 2022

Affectation du résultat (en euros)

Libellé	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 2022	4 015,21 €	42 880,96€
Résultats antérieurs	80 294,97 €	142 393,65€
Résultat	84 310,18 €	185 274,61€
Clôture Vue générale	269 584,79 €	

Objet : Affectation du résultat excédentaire de 2022 du budget du Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Après présentation du compte administratif 2022, le Conseil syndical décide de porter le résultat 2022 de la façon suivante :

↳ en section d'investissement pour un montant de 185 274,61€ : au compte 001 excédent d'investissement reporté

↳ en section de fonctionnement pour un montant de 84 310,18 € : au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

ADOPTÉ : à 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

4. Montant de la participation financière 2023 du budget principal

Les orientations budgétaires et les cotisations 2023 ont fait l'objet d'une présentation en Conseil syndical le 08 février 2023.

Cotisation budget principal :

- 253 515,20 € à financer
- Hypothèse population = 110 224 habitants (DGF 2022)
- Cotisation : $253\,515,20 / 110\,224 = 2,30$ €/hab.

Participation financière des EPCI au SYMBORD pour l'année 2023 : 2,30 €/hab.

Cotisations des 9 dernières années : moyenne = 2.44 €

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
2€14	3€07	2€40	2€10	2€38	2€68	2€65	2€30	2,30€

Objet : Montant de la participation financière par habitant inscrite au budget primitif 2023 – budget principal du Syndicat Mixte Boucle du Rhône en Dauphiné

Pour mener à bien sa mission d'élaboration et de suivi du SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné, le Syndicat Mixte perçoit chaque année des collectivités locales membres une cotisation financière.

Conformément à la délibération du conseil syndical du 11 février 2010 qui instaure un mode de calcul des cotisations et au regard des dépenses et recettes prévues sur l'exercice 2023, il est proposé au conseil syndical de fixer le montant de la participation financière à 2,30 € par habitant pour l'année 2023 pour l'ensemble des collectivités locales adhérentes au Syndicat Mixte.

Après délibération, le Conseil Syndical approuve la proposition et fixe le montant de la participation financière par habitant à 2,30 € pour l'année 2023 pour le budget principal (compétence SCOT).

ADOPTÉ : à 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

5. Budget primitif 2023 du budget principal (cf. page 7)

Le budget primitif 2023 du budget principal tient compte en dépenses et en recettes :

- des charges à caractère général
- du résultat définitif 2022

Objet : Budget primitif 2023 du budget principal du Syndicat Mixte Boucle du Rhône en Dauphiné

Les membres du Conseil syndical approuvent le budget primitif 2023 équilibré, présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	344 969,38 €	279 538,99 €
Recettes	344 969,38 €	279 538,99 €

ADOPTÉ : à 37 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022			
CPTES	LIBELLES	Projet 2022	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	81 483,00	56 750,28
60622	Carburants	1 800,00	457,00
60623	Alimentation	500,00	77,81
60632	Petit Equipement	200,00	0,00
6064	Fournitures bureau	400,00	244,39
6132	Locations immobilières	7 000,00	6 667,39
6135	Locations mobilières	7 100,00	7146,21
6156	Maintenance	4 000,00	2 102,73
6161	Primes d'assurances	5 300,00	5166,58
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	1242,40
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	510,00
6185	frais de colloques, séminaires	4 000,00	11 879,51
6226	Honoraires	5 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	3 199,40
6228	diverses rémunérations d'intermédiaires	2 000,00	1459,47
6237	Publications	2 500,00	122,40
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	465,92
6257	Réceptions	2 000,00	592,42
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	1 044,72
6262	Frais de télécommunication	1 500,00	1 535,82
6281	Concours divers	11 000,00	10 331,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 500,00	2 096,35
6354	Droits d'enregistrements et de timbres	483,00	408,76
012	Charges de personnel	102 000,00	72 904,49
6332	Cotisations FNAL	200,00	50,89
6336	Cotisations CNG, CGD de la CNFPT	1 500,00	947,49
6338	RAFP (Régime Additionnel Fonction Publique)	400,00	254,68
64131	Rémunérations (contractuels)	60 000,0	51 214,63
64138	Autres indemnités	1 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	30 000,00	15 587,72
6453	Cotisations caisses retraite	3 500,00	2 178,08
6454	Cotisations ASSEDIC	3 500,00	2 074,20
6458	Cotisations FNC Supplément Familial	800,00	424,00
6 475	Médecine du Travail	300,00	172,80
6488	Autres charges	800,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	67 505,00	64 512,90
6531	Indemnités, cotisations, formations élus	52 000,00	50 490,73
6533	Cotisations retraites élus	4 500,00	3 857,10
6534	Cotisations de sécurité sociale part patronale	11 000,00	10 161,49

657363	Subventions de fonctionnement versées à caractère Admin.		
65738	Autres organismes publics locaux (subvention)		
6574	Autres participations et contributions		
65888	Autres	5,00	3,58
66	Intérêts de la dette		
67	Charges exceptionnelles	102,84	102,84
6712	Amendes fiscales ou pénales	102,84	102,84
OO2	Déficit de fonctionnement reporté		
O22	Dépenses imprévues	4897,16	0,00
O23	Virement à la section d'investissement	22 290,19	0,00
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections : dotations Amortissements Immobilisations	60 697,98	60697,98
TOTAL		338 976,17	254 968,49

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022			
CPTES	LIBELLES	Projet 2022	Réalisé 2022
O13	Atténuation de charges		
6419	Remboursement maladie agent		
6479	Remboursement trop perçu Urssaf		
74	Dotations et participations	251 054,20	251 054,20
7461	DGD - Dotation Générale de Décentralisation	0,00	
74718	Autres subventions	0,00	
74751	Cotisation EPCI	251 054,20	251 054,20
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,45
7588	Autres produits de gestion courante (compensation FNC)		0,45
77	Produits exceptionnels	0,00	302,05
7788	Produits exceptionnels divers		302,05
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections : reprise sur subventions en compte de résultat	7 627,00	7 627,00
777	Quote-part des subventions d'investissement	7 144,00	7 144,00
7811	Reprises sur amortissement des immos incorporelles et corporelles	483,00	483,00
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	80 294,97	80 294,97
TOTAL		338 976,17	339 278,67

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022			
CPTES	LIBELLES	Projet 2022	réalisé 2022
020	Dépenses imprévues		
20	Immobilisations incorporelles	218 154,80	10 590,00
2802	Frais réalisation doc urbanisme et numérisation cadastre	117 637,80	10 590,00
2031	Frais d'études	99 517,00	0,00
2051	Concessions, brevets, logiciels	1 000,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau informatique	0,00	0,00
O40	Opération d'ordre de transfert entre sections : reprise sur subventions en compte de résultat	7 627,00	7 627,00
139141	Reprise subventions communes	374,00	374,00
13913	Reprise subvention Département	890,00	890,00
13912	Reprise subvention Région	5 880,00	5 880,00
28151	Réseau de voirie	483,00	483,00
OO1	Déficit d'investissement reporté		
TOTAL		225 781,80	18 217,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022			
CPTES	LIBELLES	Projet 2022	réalisé 2022
10	Dotations, fonds et réserves	399,98	399,98
10222	FCTVA	399,98	399,98
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		
O40	Opérations d'ordres de transfert entre section Amortissements	60 697,98	60 697,98
2802	Frais réalisation doc d'urbanisme et numérisation cadastre	45 445,86	45 445,86
28031	Amortissements frais d'études	9 813,91	9 813,91
28051	Concessions et droits similaires	1 009,20	1 009,20
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 824,00	1 824,00
28183	Matériel de bureau informatique	1 092,78	1 092,78
28184	Mobilier	56,23	56,23
28188	Autres immobilisations corporelles	1 456,00	1 456,00
O21	Virement de la section de fonctionnement (op. ordre)	22 290,19	0,00
OO1	Excédent d'investissement reporté	142 393,65	142 393,65
TOTAL		225 781,80	203 491,61

BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	BP 2022	BP 2023
Compte	011 - Charges à caractère général		
60622	carburants	1 800,00	1 800,00
60623	alimentation	500,00	500,00
60632	petit équipement	200,00	200,00
6064	fournitures bureau	400,00	400,00
6132	Locations immobilières	7 000,00	7 200,00
6135	Locations mobilières	7 100,00	7 500,00
6156	Maintenance	4 000,00	4 500,00
6161	Primes d'assurances	5 300,00	5 800,00
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	2 100,00
6185	Frais de colloques, séminaires	4 000,00	9 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	10 000,00
6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires	2 000,00	2 000,00
6237	Publications	2 500,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 700,00
6257	Réceptions	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunication	1 500,00	1 700,00
6281	Concours divers	11 000,00	11 000,00
6283	frais de nettoyage des locaux	2 500,00	2 500,00
6354	Droits d'enregistrements et de timbres	483,00	0,00
	TOTAL 011	81 483,00	75 900,00
Compte	012 - Charges de personnel		
6332	Cotisations FNAL	200,00	200,00
6336	Cotisation CNG, CG de la FPT	1 500,00	1 500,00
6338	RAFP (Régime Additionnel Fonction Publique)	400,00	400,00
64131	rémunérations (contractuels)	60 000,00	60 000,00
64138	autres indemnités	1 000,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	30 000,00	28 000,00
6453	Cotisations caisses retraite	3 500,00	3 500,00
6454	Cotisation ASSEDIC	3 500,00	3 500,00
6458	Cotisation FNC supplément familial	800,00	800,00
6475	Médecine du travail	300,00	300,00
6488	Autres charges	800,00	600,00
	TOTAL 012	102 000,00	99 800,00
Compte	022 - Dépenses imprévues	4 897,16	5 000,00
	TOTAL 022	4 897,16	5 000,00
Compte	023 - Virement à la section d'investissement	22 290,19	38 536,38
	TOTAL 023	22 290,19	38 536,38
Compte	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
6811	Dotations amortissements immobilisations	60 697,98	55 728,00
	TOTAL 042	60 697,98	55 728,00
Compte	65 - Autre charge gestion courante		
6531	Indemnités élus	52 000,00	53 000,00
6533	Cotisation retraites élus	4 500,00	5 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale part patronale	11 000,00	11 500,00
6574	Subventions fonctionnement associations/droit privé		
65588	Autres	5,00	5,00
	TOTAL 65	67 505,00	69 505,00
Compte	65 - Charges exceptionnelles		
6712	Amendes fiscales et pénales	102,84	500,00
	TOTAL 67	102,84	500,00
TOTAL		338 976,17	344 969,38

FONCTIONNEMENT	RECETTES	BP 2022	BP 2023
Compte	002 - Résultat Excédent de fonctionnement reporté		
	TOTAL 002	80 294,97	84 310,18
Compte	74 - Dotations et participations		
746	DGD	0,00	0,00
74718	Autres subventions	3 268,99	0,00
74751	Cotisation EPCI	251 054,20	253 515,20
	TOTAL 74	251 054,20	253 515,20
Compte	75 - Produits de gestion courante		
7588	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00
	TOTAL 75	0,00	0,00
Compte	77 – Produits exceptionnels		
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00
	TOTAL 77	0,00	0,00
Compte	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections reprise sur subventions en compte de résultat		
777	Quote-part des subventions d'investissement	7 144,00	7 144,00
7811	Reprise sur amortissement des immos incorporelles et corporelles	483,00	
	TOTAL 042	7 627,00	7 144,00
TOTAL		338 976,17	344 969,38

INVESTISSEMENT	DEPENSES	BP 2022	BP 2023
Compte	001 - Résultat reporté		
	TOTAL 001	0,00	0,00
Compte	020 – Dépenses imprévues		
	TOTAL 020	0,00	0,00
Compte	20 - Immobilisations incorporelles		
202	Frais réalisation doc d'urbanisme et numérisation cadastre	117 637,80	100 000,00
2031	Frais d'études	99 517,00	170 000,00
2051	Concessions, brevets, logiciels	1 000,00	0,00
	TOTAL 20	218 154,80	270 000,00
Compte	21 - Immobilisations corporelles		
2183	Matériel de bureau informatique	0,00	2 394,99
	TOTAL 21	0,00	2 394,99
Compte	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections reprise sur subventions en compte de résultat		
139141	Reprise subventions Communes	374,00	374,00
13913	Reprise subventions Département	890,00	890,00
13912	Reprise subventions Région	5 880,00	5 880,00
28151	Réseau de voirie	483,00	
	TOTAL 040	7 627,00	7 144,00
TOTAL		225 781,80	279 538,99

INVESTISSEMENT	RECETTES	BP 2022	BP 2023
Compte	Résultat Excédent d'investissement reporté		
	TOTAL 001	142 393,65	185 274,61
Compte	021 - Virement de la section de fonctionnement		
	TOTAL 021	22 290,19	38 536,38
Compte	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
2802	frais réalisation doc d'urbanisme et numérisation cadastre	45 445,86	45 802,03
28031	amortissements frais d'études	9 813,91	4 705,00
28051	Concessions et droits similaires	1 009,20	1 009,20
28158	Autres installations, matériel et outillages techniques	1 824,00	1 663,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 092,78	1 092,77
28184	Mobilier	56,23	
28188	Autres immobilisations corporelles	1 456,00	1 456,00
	TOTAL 040	60 697,98	55 728,00
Compte	10 - Dotation, Fonds divers et réserves		
10222	FCTVA	399,98	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
	TOTAL 10	399,98	0,00
TOTAL		225 781,80	279 538,99

6. Actualités SCoT

Etude mobilité :

L'agence d'urbanisme accompagnera le Symbord dans cette étude.

Elle remettra prochainement, une 1ere version d'un programme de travail et d'un planning pour la réalisation de cette étude.

Une fois le programme de travail validé, il sera nécessaire de former un comité de pilotage.

Franchissement sur le Rhône :

Bureau d'étude SCE missionné par les Départements de l'Ain et de l'Isère sur une étude d'opportunité pour un franchissement sur le Rhône. Etudes socio-éco sur l'acceptabilité d'un pont .

Dans la commande il n'était prévu que soit consulté que CC Les Balcons du Dauphiné, CC Plaine de l'Ain, et les deux services mobilités des 2 Départements. Pas de contact avec la CC LYSED ni le Symbord. Le BE a relevé cette incongruité dans leur étude.

Contact auprès du BE pour regretter cet état de fait. Prochain entretien avec la chef de projet pour faire le point sur la situation.....

Le rendu de l'étude est a priori déjà fait

Cout de la modification simplifiée :

Le cout provisoire de la Modifications simplifiée (environnement (dossier cas/cas, Evaluation Environnementale) dossier de modification (Agence d'Urbanisme) – Suivi juridique – Publicités légales) s'élève à 27 500 euros.

ZAN :

Point fait en Inter-SCoT sur l'évolution du SRADDET : incertitudes qui demeurent sur les décrets d'application de la loi C&R : l'État ne sait pas encore si les grands projets nationaux seront sortis du décompte, il semblerait avoir abandonné

l'idée d'une liste de projets nationaux, et nous n'avons pas de nouvelle sur le décret « nomenclature ». Il y a également une proposition de loi du Sénat qui remet beaucoup de chose en cause (début mars en commission) et on annonce un ou 2 propositions de projets de loi qui seraient déposés par des députés, dont une de la majorité.

En Région AURA, les élus souhaitent toujours tenir le calendrier : approbation en décembre 2023. Soit une consultation du public à partir de sept-oct 2023 ; une consultation des PPA en mai-juin-juillet 2023 ; une version technique aboutie à partager fin mars 2023.

Les échanges avec les Scot ont porté sur l'observation, les grands projets, les quelques critères retenus (bonus communes rurales et communes SRU), les espaces de dialogue (échelle pour poursuivre le dialogue dans la mise en œuvre, mais pas pour territorialiser).

Des scénarios ont été proposés au VP en charge du SRADDET sur la manière de consulter les territoires pendant le reste de la procédure : en conférence des Scot, au sein des « espaces de dialogue »,...

A priori la Région reste sur un scénario uniforme (-50% pour chaque Scot à horizon 2030), avec quelques variations liées aux communes SRU, et communes touchant la DSR.

La Région a entendu la demande des Scot sur la prise en compte des trajectoires passées ; mais le VP semble plutôt rejeter cette demande (le passé, c'est le passé).

D'autres modifications sont prévues dans le SRADDET au-delà du ZAN :

- Logistique (pilote par la direction des mobilités) : lien avec le foncier, préservation de foncier embranché fleuve. Le SRADDET allait déjà loin. Peut-être renforcer la logistique urbaine et l'insertion urbaine. La Région n'ira pas sur des secteurs de localisation. Plutôt des préconisations d'implantation.
- Aéroportuaire (pilote par la direction des mobilités) : attendus légaux très flous. Il faut parler de tous les aérodromes ouverts au public. Concertation en cours menées avec les acteurs concernés. Orientations sur la décarbonation de l'aviation. Un objectif d'optimisation du foncier.
- Déchets : plutôt des évolutions de forme que de fond. Compléments sur les décharges sauvages. Permet surtout d'obtenir des fonds FEADER. Comité de suivi prévu prochainement avec les acteurs concernés. Le Président a une ambition sur le « zéro enfouissement ».

Projet de Loi au Sénat (14 mars prochain) :

Plusieurs propositions contenues dans cette PPL :

- Prise en compte des objectifs fonciers dans le document d'objectifs du SRADDET
- Pérennisation de la conférence des SCoT
- Sortir les grands projets d'envergure nationale des SRADDET
- Renforcement de la prise en compte des efforts passés.
- Création de zone de densification
- Sursis et statuer et droit de préemption ZAN
- Prise en compte de la renaturation
-

Réunion territorial Nord-Ouest le 24/02/2023 réunissant l'Etat/SCoT/Département/Epora/CC faisant suite à la réunion politique organisée le 12 décembre dernier.

Pas de nouvelles législatives

Travail sur des ateliers autour des thématiques de la consommation foncière, la planification et les leviers pour la mise en œuvre.

Rencontre politique le 5 avril 2023 en Préfecture sur la sobriété foncière

Formation :

- formation ZAN et logts : 60 élus présents – retours très positifs
- Prochaine formation : visite de deux opérations à Saint Clair de la Tour et Aux Abrets le 5 avril : **départ de Crémieu à 12h30 en bus.**

Mise en œuvre du SCoT:

	Communes	%		Révision engagée	
Compatible	18	33%	43 %	-	-
Faiblement compatible	5	9 %		-	-
Non compatible – Modification	3	5.5 %	57 %	1	71 % des communes non compatible ont engagé une révision de leur PLU
Non compatible - Révision	25	46 %		18	
RNU - Révision	3	5.5 %		3	

43 % des communes compatibles avec le SCoT 2019

71 % des communes non compatible ont engagé une révision de leur PLU

Pour l'ensemble du SCOT, reste 7 (1 Lysed et 6 CCBD) communes qui doivent lancer leur révision de PLU